

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA JUSTICE

**Office National de Lutte Contre
la Drogue et la Toxicomanie**

**3^{EME} CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE SUR LA LUTTE
CONTRE LA DROGUE ET LA PREVENTION DU CRIME**

RAPPORT DE L'ALGERIE

Addis-Abeba , 3-7 Décembre 2007

Confrontée au fléau de la drogue comme la plupart des autres pays, l'Algérie n'a jamais cessé d'œuvrer avec beaucoup de détermination pour juguler ce phénomène et limiter son expansion autant que faire ce peut.

Dans cette optique, les pouvoirs publics se sont fixés dans leur stratégie de lutte contre la drogue, les principaux objectifs suivants :

1- Renforcer l'éducation civique, redonner à la famille sa vocation de première matrice de formation de l'individu et faire assumer aux parents leurs responsabilités dans l'éducation de leurs enfants et dans leur orientation,

2- Consolider le rôle de l'école dans tous ses paliers, de la mosquée et de tout le système d'éducation et de formation en général, pour qu'ils contribuent efficacement à l'action de prévention et de lutte contre la drogue,

3- Faire jouer aux moyens d'information le rôle qui leur revient dans la sensibilisation des citoyens, en leur faisant prendre conscience qu'une société ne se construit que par la conjugaison des efforts de chacun de ses membres.

4- Améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population, en luttant contre le chômage, la crise de logement, les déperditions scolaires, l'exode rural et la pauvreté de façon générale.

5- Adapter le dispositif législatif national aux nouvelles exigences induites par l'évolution rapide du phénomène de la drogue,

6- Créer des cellules d'écoute et de proximité, les multiplier et leur donner les moyens leur permettant de faire réellement de la prévention en temps opportun, pour éviter que les jeunes vulnérables ne sombrent dans l'abîme de la drogue.

7- Assurer aux actions de prévention et de lutte la meilleure coordination possible dans un esprit de concertation, de globalité et d'intersectorialité.

8- Dynamiser et encourager, par tous les moyens possibles, la société civile à s'organiser de façon à lutter contre les dangers de la drogue.

9- Encourager les centres d'étude et de recherche ainsi que les experts, les spécialistes et les étudiants à s'intéresser à ce phénomène, pour mieux l'appréhender et par conséquent, imaginer les meilleurs remèdes pour l'éradiquer.

10- Renforcer les capacités des services de lutte par des moyens humains et matériels en particulier pour leur permettre de resserrer davantage l'étau sur les trafiquants de drogue à travers tout le territoire national, notamment les régions frontalières et les vastes zones désertiques du sud du pays (**2.381.741** Km² – **7.150** Km de longueur des frontières dont **1200** Km de cotes sur la méditerranée).

Il faut savoir en effet, que l'Algérie connaît dans ce domaine, une situation spécifique en raison de sa position géographique. La majeure partie des quantités de résines de cannabis saisies ces dernières années (**2005 : 9.064** kg - **2006 : 10.040** kg), ne fait que transiter par son territoire.

Pour l'Algérie, il est en effet important de souligner que c'est le cannabis qui est la drogue la plus répandue en plus des grandes quantités de psychotropes détournées de leur utilisation licite.

L'analyse des statistiques des saisies opérées durant ces dix (**10**) dernières années, montre clairement une évolution constante du trafic de drogue en Algérie. Cette situation est favorisée par l'étendue du territoire, le redéploiement des filières internationales vers l'Afrique et les profits importants générés par ce trafic.

Les enseignements à retenir des affaires récentes traitées par les services de lutte, indiquent que les narcotraffiquants ne cessent de développer leurs activités et ont fini par investir la mer et les grands espaces désertiques pour acheminer leurs marchandises vers l'Europe et d'autres continents.

A ce titre, la coopération entre l'Algérie et les pays riverains de la Méditerranée (notamment la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal), tend à se renforcer pour favoriser l'échange d'informations et de modes opérationnels en vue d'identifier les réseaux, de coordonner les actions de répression et de démantèlement.

Dans ce cadre, il a été créé en 2005, un réseau de coopération Euro-méditerranéenne appelé « MedNET », sous l'égide du Groupe Pompidou relevant du Conseil de l'Europe. Composé initialement de la France, la Hollande, l'Algérie et le Maroc, il s'est élargi récemment aux pays suivants : Espagne, Italie, Portugal, Liban et la Tunisie. Ce réseau qui a développé depuis sa création de nombreuses activités au bénéfice de tous ses membres, s'inscrit dans une optique volontariste de promotion de la coopération Nord-Sud et Sud-Nord dans le domaine de la lutte contre la drogue.

La saisie de grandes quantités de drogue, opérée récemment dans les régions du sud de l'Algérie, démontre que le Sud-Ouest du pays, continue à servir de zone de passage privilégiée pour des quantités importantes de résine de cannabis qui transitent en direction du Sud-Est, pour être acheminées vers les pays voisins.

Le Sud Algérien, constituant un grand espace désertique et une plaque tournante qu'utilisent les trafiquants, est difficile à contrôler en raison de ses vastes superficies et l'étendue des différentes frontières avec les pays voisins.

Cette région tend progressivement à devenir une zone d'action à de multiples activités illicites, y compris le trafic de drogue et intéresse particulièrement les groupes terroristes qui cherchent à en faire une base arrière de leurs activités criminelles, notamment dans les pays sub-sahariens.

Ces activités illicites de toutes sortes sont facilitées par le mouvement d'immigration clandestine qui ne cesse de se développer à nos frontières consécutivement à sa pris en charge par les réseaux de trafiquants internationaux.

S'agissant d'un phénomène global qui touche l'ensemble du continent, l'Algérie appelle à la définition d'une politique de coopération régionale dans ses différentes formes et à la mise en œuvre de dispositifs nationaux de lutte contre les stupéfiants et au développement des ressources humaines des services de détection et de répression.

Aux plans régional et sous-régional, les efforts devraient tendre à favoriser l'élaboration d'un plan d'action de lutte, à étudier les moyens et les mécanismes visant la réduction de la demande illicite des stupéfiants et de substances psychotropes, à faciliter les échanges d'informations en vue de l'identification des réseaux de trafic et à organiser la collaboration dans leur répression et leur démantèlement.

L'interconnexion entre le trafic de drogue, la contrebande, le trafic d'armes, l'immigration clandestine et le terrorisme, nécessitent la mise en œuvre d'une stratégie de coopération entre les Etats Africains riverains, ce qui explique encore davantage la nécessité de bénéficier de l'attention de l'**ONUDD**, pouvant se traduire par l'apport d'une aide au profit de ces pays.

Dans le cadre des efforts déployés par les pouvoirs publics en Algérie, pour faire face à ce phénomène, il est important de souligner que l'année **2003** a constitué un tournant décisif dans sa politique de lutte contre le trafic et l'usage illicite des drogues. Ce tournant est intervenu à la faveur de la mise

en place de l'Office National de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie, installé officiellement au mois d'octobre **2002**.

La première mission de cet Institution a consisté à élaborer un projet de **plan directeur national de prévention et de lutte contre la drogue (PDN)** .

Ce projet qui s'étale sur cinq ans (**2004-2008**), a été adopté **le 29 juin 2003** par un Conseil Interministériel réuni spécialement à ce sujet. En plus des moyens financiers consacrés annuellement par chacun des secteurs concernés, à la prévention et à la lutte contre la drogue, un financement spécifique de **50** millions de dinars a été alloué annuellement à l'application de ce plan.

Les cinq principaux axes de travail du Plan Directeur National visent notamment :

1 - La révision du dispositif juridique national dans le but de l'actualiser et de le mettre en adéquation avec les évolutions qu'a connues le phénomène des drogues en Algérie. Le second objectif est de mettre notre législation en conformité avec les nombreuses conventions internationales auxquelles a adhéré l'Algérie.

2 – La mise en œuvre d'un intense programme d'information, d'éducation et de communication (IEC), impliquant les compétences humaines disponibles et les supports pédagogiques et didactiques que facilite la communication moderne. L'objectif dans ce domaine est de réveiller les consciences, de fixer les responsabilités des uns et des autres et de susciter l'adhésion individuelle et collective aux actions de prévention et de lutte initiées par les pouvoirs publics.

3 – La mise en place des mécanismes et des canaux appropriés permettant le recueil et la circulation rapide de l'information entre l'ensemble des partenaires de la lutte contre la drogue. Dans cet axe de travail, ce qui est recherché en premier lieu, c'est l'institution d'un système de coordination et d'évaluation périodique et régulière des actions entreprises sur le terrain. En

deuxième lieu, il est prévu la création d'une banque de données crédibles et fiables, qui servira de référence à tous les intervenants nationaux et étrangers dans ce domaine.

4 – Le renforcement et l'amélioration des capacités d'intervention des services chargés de la répression du trafic de drogue sous toutes ses formes. Cela signifie l'augmentation des effectifs affectés à cette mission, l'amélioration de leur niveau de formation et leur utilisation de façon judicieuse

et rationnelle. Il s'agit aussi de doter ces services des moyens et des équipements de lutte qu'exige la complexité de leur mission eu égard à l'étendue du territoire national, à la spécificité de nos frontières et aux techniques de plus en plus sophistiquées utilisées par les trafiquants de drogue.

5 – L'insertion de l'action de l'Algérie dans le contexte de la coopération internationale qui s'est instaurée depuis des décennies et qui ne cesse de se développer et de s'élargir à tous les aspects inhérents aussi bien à la prévention qu'à la répression du trafic de drogue. Dans ce chapitre, il est également prévu une intense activité pour contribuer aux efforts de lutte de la communauté internationale et pour obtenir le soutien matériel nécessaire à la mise en œuvre de la politique nationale de prévention et de lutte contre la drogue.

La mise en œuvre de ce plan a débuté effectivement le **1^{er} janvier 2004** selon une programmation annuelle comportant la répartition des tâches à entreprendre entre tous les secteurs concernés par ce fléau.

Pour son application, l'Office National de lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie, organisme initiateur et coordinateur de l'ensemble des actions qui sont prévues dans le plan, a établi des conventions cadre avec les Ministères, Institutions et organismes concernés. Ces contrats identifient et localisent les tâches à réaliser, fixent les échéances et définissent les responsabilités des uns et des autres, de façon à ce que chaque secteur sache exactement ce qu'il doit faire, en même temps qu'il connaît la nature des missions qui incombent aux autres partenaires.

Dans ce cadre, les actions réalisées ou en cours de réalisation peuvent se résumer dans ce qui suit :

- 1-** L'actualisation de la législation algérienne dans ce domaine, par l'adoption successive des lois suivantes :
 - Loi n° 04-18 du 25 décembre 2004, relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, suivi de ses textes d'application.
 - Loi n° 05-01 du 6 février 2005, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
 - Loi n° 06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

- 2- Le renforcement substantiel des capacités humaines et matérielles des services de lutte,
- 3- La dynamisation du rôle de la société civile qui s'implique davantage dans l'action de prévention contre les dangers de la drogue. Une conférence nationale regroupant les représentants de plus de 200 associations civiles (ONG) a été organisée les 26 et 27 juin 2007, à l'effet de créer un vaste réseau national permettant à ces associations de se concerter en permanence et de travailler en commun.
- 4- En vue de renforcer la prise en charge des toxicomanes, l'Algérie a entamé la mise en œuvre d'un réseau de structures de traitement comprenant notamment 15 nouveaux centres de désintoxications, 53 centres de soins ambulatoires et 185 cellules d'accueil et d'orientation, couvrant tout le territoire national. Ce projet d'envergure dont la réalisation a déjà débuté, bénéficie d'un budget spécifique.
- 5- La stratégie nationale quinquennale en cours de réalisation (2004-2008), fera l'objet au cours de l'année 2008, d'une évaluation exhaustive qui servira à l'élaboration du prochain plan national (2009-2013). Dans le même contexte, une étude nationale globale sur la prévalence de la drogue en Algérie a été lancée au début de l'année 2007, en partenariat avec un centre d'étude spécialisé (CENEAP). Il s'agit d'une étude épidémiologique en population générale qui s'étalera sur deux années.
- 6- Une intense activité de coopération régionale et internationale est menée par l'Algérie conformément à ses obligations découlant de sa ferme volonté de contribuer aux efforts que déploie la communauté internationale dans ce domaine. Cet engagement s'est traduit par sa participation aux différentes rencontres régionales et internationales et notamment par sa contribution à la création et au développement du réseau euro-méditerranéen de coopération initié par le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe. Ce réseau démontre de jour en jour son intérêt et son efficacité en matière de coopération Nord-Sud, dans une région des plus sensibles par rapport à l'évolution du trafic international de drogue.

En engageant ce programme ambitieux, l'Algérie est convaincue qu'elle réduira de façon substantielle l'offre et la demande de drogue au niveau national et qu'elle contribuera efficacement aux efforts solidaires de la communauté internationale pour lutter contre ce phénomène qui menace l'humanité entière et particulièrement certaines régions du monde.